

Compte Rendu de la réunion du Conseil Municipal du 1^{er} octobre 2013

Etaient présents :

MINIER Marcel, Maire
GUILLARD François, 1^{er} adjoint
GUILLARD Joël, 3^{ème} adjoint
CARRISSANT Pierrick
BESNARD Jacques
BRIAND Claude
MOYNAT Isabelle
TROCHU Pierre

Etaient absents :

MORICE Anne-Marie, 2^{ème} adjointe
TROUVE David, 4^{ème} adjoint
GARCON Jean-Paul
TALLEC Christa (procuration à Mr MINIER)
ROUYER David

Ordre du jour :

- ***Présentation de l'APD cantine scolaire***
- ***Cantine scolaire : demande de subvention ECOFAUR***
- ***Tarif cantine scolaire***
- ***Décision modificative au budget***
- ***Etude épidémiologique***
- ***divers***

- ***Présentation de l'APD cantine scolaire et demande de subventions***

Le cabinet INGRAND Jean-Pierre représenté par Monsieur Eric FERRIERES a présenté au conseil l'APD (Avant-Projet Définitif) de la future cantine scolaire. L'APD fait apparaître une estimation des travaux de l'ordre de 351 193.25 €. Monsieur le Maire présente également le plan de financement de cette opération (annexe jointe). Le coût total estimé de l'opération (travaux, honoraires, bureau technique, SPS, équipements) s'élève à 432 984.65 €HT.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- approuve la phase APD de la cantine scolaire pour un montant de travaux de 351 193.25 €HT,
- approuve le plan de financement s'élevant à 432 984.65 €HT,
- autorise Monsieur le Maire à lancer la procédure de consultation des entreprises et à signer tous les documents relatifs à ce projet et au futur marché,
- autorise Monsieur le Maire à solliciter les subventions auprès :
 - du Conseil Régional au titre de l'ECOFAUR
 - de la Communauté de Communes du Pays de Saint Méen le Grand au titre d'un fond de concours
 - de Monsieur le Député au titre de la réserve parlementaire de l'Assemblée Nationale

- ***Cantine scolaire : demande de subvention ECOFAUR***
- ***Tarif cantine scolaire***

Monsieur le Maire présente le décret n°2006-753 du 29 juin 2006 relatif au prix de la restauration scolaire. Conformément à l'article 1 le prix de la restauration est fixé par la

collectivité territoriale. Le prix actuel de la cantine est de 2.80 € le repas. Monsieur le Maire propose d'augmenter le tarif à 2.85 € (soit 2% d'augmentation).

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'augmenter le prix de la cantine scolaire à **2.85 €** pour l'année scolaire 2013-2014 à compter du 1^{er} novembre 2013.

- ***Décision modificative au budget***

Monsieur le Maire fait part au conseil qu'il est nécessaire d'effectuer une décision modificative au budget commune au niveau du chapitre 012 (charges de personnel).

Le Conseil Municipal, à l'unanimité approuve la décision modificative suivante :

Budget commune – Décision modificative n °5

DF : Ch. 011 compte 61522 : - 12 100 €
DF : Ch. 012 compte : 6336 : + 500 €
DF : Ch. 012 compte : 6413 : + 5 000 €
DF : Ch. 012 compte : 6451 : + 5 000 €
DF : Ch. 012 compte : 6453 : + 600 €
DF : Ch. 012 compte : 6454 : + 1 000 €

Monsieur le Maire fait part au conseil qu'il est nécessaire d'effectuer une décision modificative au budget assainissement.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité approuve la décision modificative suivante :

Budget assainissement – Décision modificative n °2

DF : compte 66111 : + 1 600 €
DF : compte : 023 : - 1 600 €
RI : compte : 021 : - 1 600 €
DI : compte : 1641 : + 1 600 €
DI : compte : 2315 OP 10002 : - 3 200 €

- ***Etude épidémiologique***

Monsieur le Maire fait part au conseil de la possibilité de réaliser une étude épidémiologique sur le secteur de Point Clos (étude rétrospective de mortalité). Monsieur le Maire demande au conseil de se prononcer sur une participation de la commune à cette étude, la commune de MUEL se trouvant dans le périmètre de 5 kms autour du centre d'enfouissement. Le montant de l'étude serait de l'ordre de 10 000 €HT et l'étude pourrait être éventuellement subventionnée.

Le Conseil Municipal, (8 voix pour, 1 abstention) accepte de participer à hauteur de 25 % du montant de l'étude et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents se rapportant à cette étude

- ***Divers***

- Date du repas des agents : vendredi 13 décembre 2013
- Date des vœux : vendredi 17 janvier 2014